

Nom, Prénom
Adresse

à
M. ou Mme...
Sénateur / Député / Conseiller Général
(à adapter selon le destinataire)

Objet : suppression de l'Aide ménagère à domicile (AMD)

M. ou Mme...,

J'ai appris la décision unilatérale du Ministère de la Fonction Publique de supprimer l'Aide ménagère à domicile (AMD) pour les personnels retraités de l'Etat, à compter du 1^{er} janvier 2009.

Cette prestation concerne 30 000 fonctionnaires retraités, essentiellement des femmes de plus de 80 ans.

L'aide ménagère à domicile (AMD) est l'unique prestation interministérielle d'action sociale destinée aux agents retraités de l'Etat âgés d'au moins 65 ans, faiblement dépendants et ayant besoin d'une aide matérielle, temporaire ou permanente, pour certains actes de la vie courante dans l'objectif d'éviter l'hospitalisation ou l'hébergement en établissement spécialisé.

Les pensionnés de l'Etat ne peuvent bénéficier des dispositifs mis en œuvre par l'aide sociale des autres régimes de retraite. La qualité interministérielle de l'AMD assure donc l'égalité de traitement des pensionnés de l'Etat avec les retraités du régime général, quelle que soit leur administration d'origine.

Cette prestation prend toute sa place dans la politique nationale de prévention de la perte d'autonomie ; elle joue un rôle majeur pour le maintien à domicile des personnes en situation de faible dépendance, retardant ainsi le recours à l'APA départementale, le placement en établissement spécialisé... Sa suppression transférerait cette charge de solidarité aux collectivités territoriales.

Je vous demande d'intervenir à l'occasion du débat parlementaire sur le budget 2009 afin que les financements de la Fonction Publique pour l'AMD soient rétablis.

Je vous prie d'agréer, M. ... / Mme ..., l'expression de mes salutations distinguées.

A ..., le ...

Signature